

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 18
" " ayant donné pouvoir : 06
" " votants : 24

Date de la convocation : 24 mai 2017

Date de l'affichage : **07 JUIN 2017**

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme DELACROIX, Mme BENOIT, M. BOUVET DIT MARECHAL, Mme BADOR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme JANIN, M. TISSOT, M. VUILLERMOZ, M. MIGNOTTE, M. LENG.

EXCUSES : Mme BAILLY (donne pouvoir à M. TISSOT), M. GRENIER (donne pouvoir à M. SAILLARD), Mme TBATOU (donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU), M. BONJOUR (donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ), Mme MILLET (donne pouvoir à Mme MARTIN), M. BERNARD, Mme SEGUIN, Mme FILIPPI (donne pouvoir à Mme DELACROIX), M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, Mme RAME (donne pouvoir à M. LENG).

SECRETARE DE SEANCE : Pascal TISSOT

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 36 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Monsieur Pascal Tissot est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire.- L'ordre du jour de ce Conseil municipal n'est pas très chargé mais il est tout de même regrettable que certains ne soient pas présents.

Le secrétaire de séance sera Monsieur Pascal Tissot.

J'ai reçu les excuses de :

Arielle Bailly donne pouvoir à Pascal Tissot.

Brigitte Filippi donne pouvoir à Véronique Delacroix.

Rahma Tbatou donne pouvoir à Catherine David-Rousseau.

Pascal Grenier me donne pouvoir.

Sébastien Bonjour donne pouvoir à David Dussouillez.

Laurence Millet donne pouvoir à Annelise Martin.

Annelise Martin et Catherine Douard sont en livraison de fleurs dans les communes en récompense de la montée du Mont Rivel. Elles sont à Cize et nous rejoindront dès que possible.

Marianne Ramé donne pouvoir à Stéphane Leng.

Catherine Guichardière qui donne pouvoir à Jean-Louis Duprez. Mais Monsieur Duprez n'est pas présent.

Clément Pernot est encore occupé au Conseil Départemental et nous rejoindra en cours de séance.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez reçu la convocation à ce Conseil municipal ordinaire en temps et en heure.

Je vous demande d'approuver l'ordre du jour. (*Approbaton générale*)

Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez la liste des décisions qui sont prises dans le cadre de la délégation municipale. Ce sont des renoncements aux droits de préemption. Vous avez reçu la liste.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Le Club d'Escrime Champagnole remercie pour la subvention de fonctionnement attribuée. Aïkido Club Champagnole également ainsi que FAVEC.

Vous avez dû apprendre que Madame la Présidente de FAVEC, Michèle Verjus, est décédée la semaine dernière. Elle était membre du conseil d'administration du CCAS ainsi que du conseil de surveillance de l'Hôpital avant le regroupement avec Lons. Nous observerons une minute de silence à la prochaine réunion du CCAS.

L'Amicale Boule Champagnolaise remercie pour le prêt de matériel à l'occasion des championnats du Jura qui ont eu lieu les 6 et 7 mai au Stade André Socié.

Le District du Jura de Football remercie pour la mise à disposition des gymnases (Louataux et Léo Lagrange) pour la pratique du Futsal lors de la trêve hivernale.

Le Tir Sportif remercie pour la subvention attribuée.

L'association des parents d'élèves de Valentenouze remercie pour le matériel d'installation des services techniques pour la kermesse et la chasse aux œufs.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL, COMMUNICATION

1. Convention de mise à disposition de locaux pour formation avec la ville de Pontarlier

M. le Maire.- Nous allons dérouler l'ordre du jour du Conseil municipal et je laisse la parole à David Dussouillez.

M. Dussouillez.- Merci Monsieur le Maire.

"Convention d'occupation de locaux avec la Ville de Pontarlier pour les formations Recyclage Sécurité Pistolet à Impulsion électrique (PIE).

Les membres de la commission sécurité, personnel et communication, proposent au Conseil municipal d'autoriser une convention de partenariat entre la Ville de Champagnole et la Ville de Pontarlier pour une mise à disposition réciproque de locaux.

L'objectif est de faciliter la mise à disposition d'un local permettant l'entraînement des agents de police municipale suivant les formations dispensées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Ce conventionnement permettra la mise en place d'un tarif préférentiel pour la formation, de 60 € par agent et par jour au lieu de 180 €.

En effet, le tarif pourra être réduit puisque le CNFPT n'aura pas besoin de louer de salle pour dispenser la formation.

Vous trouverez joint au présent rapport la convention de la Ville de Champagnole et la ville de Pontarlier.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la mise à disposition de locaux et de permettre au maire de signer les conventions nécessaires."

Il s'agit des formations que reçoivent les policiers municipaux pour le Taser qu'ils ont en leur possession. Cette formation a lieu successivement à Champagnole et à Pontarlier. La mise à disposition évite une location de salle qui engendrait un coût supplémentaire.

M. Tissot.- Sont-ils encadrés ?

M. Dussouillez.- Oui. C'est souvent dans des locaux inoccupés.

Y a-t-il d'autres questions ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

2. Électrification du lotissement de la Champagnolaise

M. le Maire.- "Une extension du réseau de distribution d'électricité est nécessaire afin de desservir le lotissement de la Champagnolaise. Cette phase se déroule sous l'égide du SIDEC. Elle est évaluée à un montant de 59 271,80 € HT et la part à la charge de la commune de Champagnole s'élève à 35 148,18 €.

Le SIDEC est autorisé à effectuer tous travaux complémentaires nécessaires dans la limite de 10 % du montant indiqué ci-avant. La Ville de Champagnole s'engage à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire en tenant compte du réajustement des diverses participations.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce projet dans les conditions susvisées, de confier au SIDEC la réalisation de l'opération (études et travaux), de prendre acte que la part de la collectivité sera versée au SIDEC à hauteur de 80 % avant commencement des travaux, le solde l'étant après achèvement sur présentation du décompte final. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

On doit passer par le SIDEC qui a le monopole sur le territoire départemental afin d'avoir l'électricité dans ces bâtiments qui se montent.

À ce sujet, deux réunions avec l'office HLM ont déjà eu lieu. Un concours d'architectes a été lancé pour les maisons jumelées qui seront construites au bord de la route. L'architecte Ladoy de Lons a été retenu. Le président de l'office HLM siège à cette commission. David et moi-même y siégeons ; nous sommes cinq à siéger.

Pour le collectif de 15 logements, l'architecte Sandrine Tissot a été retenu.

Nous allons continuer les travaux ainsi que la démolition des vieux bâtiments. Ce marché était déjà attribué ; nous avons juste à le réactiver. Cela devrait donc aller assez vite. Il a déjà fallu un mois pour le retrait de l'amiante. Mais cela ne nous gênait pas pour faire les terrassements. Les réseaux seront mis en place en juin.

Le temps que les architectes peaufinent leurs projets et que les procédures d'appel d'offres soient établies par l'office départemental HLM, et par la Maison pour tous en ce qui concerne les maisons jumelées au bord de route, à savoir le collectif en bande, nous serons prêts pour ce projet.

Je tenais à vous donner ces quelques explications car les choix se font plus à Lons qu'à Champagnole.

M. Dussouillez.- Sept maisons en bande de la Maison pour tous seront proposées en location/accession à la propriété. Les sept maisons de l'office HLM ainsi que le collectif seront proposées à la location.

M. le Maire.- Cela concerne la première tranche située au bord de la route. Le bâtiment collectif se situe du côté du city-stade. Une autre tranche située un peu en retrait viendra dans les prochaines années sachant qu'une voie centrale a été réalisée. Ce seront des maisons jumelées 2 par 2 qui seront proposées à la vente.

Nous avons déjà délibéré sur ce point mais je souhaitais vous informer de l'avancée du dossier.

M. Tissot.- Que va-t-il rester sur cet emplacement ? Le city-stade ?

M. le Maire.- Oui. On occupe la partie haute et la partie basse reste du terrain de jeu. Cela suffira. Il reste 5 000 m².

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

3. Convention avec GRDF

M. le Maire.- "Dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement La Champagnolaise, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et GRDF (Gaz Réseau Distribution France).

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières du raccordement de ce quartier au réseau de gaz naturel.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et autoriser le Maire à signer les pièces nécessaires."

Tout le monde est pour ?

Personne n'est contre ?

(Approbation générale)

Merci.

M. Tissot.- Il n'y a pas de coût ?

M. le Maire.- Non, on délibère pour définir le coût avec eux. C'est la procédure. Nous l'avons estimé dans le coût des travaux. Depuis le temps, Laurent sait combien cela coûte de

faire venir le gaz.

M. Laithier.- La convention précise que nous sommes maîtres d'ouvrage de l'ensemble des travaux de viabilisation, y compris l'extension du réseau de gaz naturel. C'est nous qui le réalisons. À l'issue de l'opération, GRDF nous rembourse une somme par client raccordé. En fait, tous les clients seront raccordés.

(Arrivée de M. Clément Pernot)

4. Marché de travaux : aménagement rue du Pavé / rue de la Chapelle

M. le Maire.- "Dans le cadre de la rénovation du « Vieux Champagnole », il est prévu de réaliser cette année les travaux d'aménagement d'une partie de la rue du Pavé, au carrefour avec la rue de la Chapelle. Il sera procédé à la réfection de la voirie, qui est fortement dégradée, à la création de trottoirs et à la matérialisation de 20 places de stationnement.

Une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée. Après analyse des offres, c'est la société Eiffage Route qui a été retenue pour un montant de 99 989,00 € HT. Les travaux sont programmés durant les vacances scolaires de cet été. La dépense sera imputée sur le budget d'investissement, article 2315.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette opération et autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue."

Ce dossier a démarré il y a quelques années. Les offres ont été remises hier. Dans ce secteur, le stationnement est un problème important. Nous avons essayé d'optimiser les espaces de stationnement. Il est vrai que l'espace public était un peu privatisé.

La société Eiffage s'engage à démarrer les travaux à partir du 10 juillet pour les terminer avant fin juillet. Ils seront réalisés pendant les vacances scolaires.

Il y a un changement par rapport à l'existant mais il se fait naturellement. La rue du Pavé après la rue de la Chapelle va passer en sens unique.

(Explications sur le plan par Monsieur le Maire).

Il s'agit de créer des trottoirs car il n'y en a pas actuellement. Pour cela, il est nécessaire de disposer d'un trottoir d'au moins 1,40 m, d'après la norme, afin de permettre un passage en sécurité des personnes handicapées et des poussettes. En revanche, le trottoir situé en face sera petit et principalement destiné à protéger les façades. La chaussée ne sera pas trop large afin de limiter la vitesse de circulation.

On gagnera de la largeur un peu plus loin pour créer du stationnement du côté gauche sur les futures tranches.

Il y avait un "no man's land" à cet endroit où on roulait et stationnait n'importe comment. Le cabinet Verdi a étudié tout cela pour nous car nous n'avions pas les moyens de le faire en interne, Monsieur Jean-Marie Rubini partant en retraite officiellement ce soir.

La société Eiffage a été la moins et mieux disante à 99 000 €, la deuxième étant à 107 000 € et la troisième à 117 000 €. Les écarts ne sont pas énormes.

Y a-t-il des remarques ?

M. Pernot.- Je ne comprends pas comment ils rentrent sur le parking en face de la maison Vincent.

(Explications sur le plan par Monsieur le Maire).

M. le Maire.- Sur la route, en marche arrière.

M. Pernot.- Cela ne marchera jamais ! Les gens ne se gareront jamais de cette façon.

M. le Maire.- Tout le monde se gare en marche arrière. C'est le seul moyen de gagner des places. On optimise.

M. Pernot.- On en reparlera mais cela risque de créer des accidents ; ça roule vite à cet endroit.

M. le Maire.- On veut justement les ralentir. Cela va marcher.
Il y a 6 mètres entre les deux voies de stationnement. Les places de parking seront matérialisées au sol et les gens les respectent jusqu'à preuve du contraire.

M. Pernot.- Les deux places ici sont privatisées ?

M. le Maire.- Non, elles sont sur l'espace public.

M. Pernot.- Il va falloir aller l'expliquer aux propriétaires qui se sont approprié ces places.

M. le Maire.- Clément, c'est toi qui as "gueulé" contre cela !

M. Pernot.- Oui. Cela fait 8 ans que je dis d'aller mettre des amendes mais ils ne viennent jamais ! Certains se sont approprié l'espace public.

M. le Maire.- D'après la loi, si une voiture ne bouge pas pendant une semaine, son propriétaire prend une amende.

M. Pernot.- Quelqu'un qui est stationné sous un panneau d'interdiction de stationner devrait avoir une amende dans les cinq minutes. Mais cela fait 30 ans que ça dure.
Ici, les gens se sont approprié l'espace.

M. le Maire.- Cela devient des places de stationnement pour tout le monde.

M. Pernot.- Je ne le conteste pas. Je dis juste que la police municipale devra venir pendant un bon moment pour que ça marche !

M. le Maire.- Elle ira.

M. Pernot.- Cela va provoquer un changement d'habitude assez colossal ! Il faudra mettre une annexe de la police municipale pendant 3 mois ! Je vais les appeler et on verra s'ils vont oser mettre des amendes.

M. le Maire.- Je vous garantis qu'ils les mettront.

M. Pernot.- C'est la seule solution pour que ça marche.

M. le Maire.- Et ce ne sera pas la peine de venir me voir car je n'ai jamais fait "sauter" une amende ! Ceux qui en prendront les paieront.

(Arrivée de Mmes Annelise Martin et Catherine Douard).

Bonsoir Mesdames. Nous avons annoncé votre arrivée tardive pour la bonne cause.
Nous allons donc remettre des places sur l'espace public qui avait été privatisé au risque de provoquer des cris et des pleurs.

M. Pernot.- Je vous mets en garde car je suis souvent dans le quartier. Il faudra faire une réunion de quartier avec les riverains. Les modes actuels de fonctionnement des gens font que cela ne marchera pas.

M. le Maire.- Ils devront changer de mode de fonctionnement et respecter le Code de la route. Je suis désolé mais je n'ai pas d'état d'âme à ce sujet.

Tu nous as demandé de régler le problème du quartier, on le fait.

M. Pernot.- Il faudra bien prévenir les habitants.

M. le Maire.- On reprend l'espace public.

On vote pour le marché attribué à l'entreprise Eiffage pour 99 989 €. Vous aviez déjà vu le plan.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

5. Achat de terrain sur Valières

M. le Maire.- "La Ville de Champagnole a déjà réalisé plusieurs acquisitions foncières dans le secteur « Sur Valières » au nord-ouest de l'agglomération. Le projet d'aménagement d'un nouveau secteur d'habitat a en outre été présenté au Conseil municipal.

Il demeure toutefois à délibérer concernant l'achat du terrain appartenant aux consorts Midol. Le Juge des Tutelles ayant décidé d'une habilitation, cette transaction peut désormais intervenir.

Il s'agit d'acquérir la parcelle cadastrée section AW n° 117 d'une surface de 8 258 m².

Le prix est de 8,50 € le m², ce qui est conforme à l'évaluation du service des Domaines et à celui appliqué aux précédentes acquisitions.

La commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette acquisition selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

La parcelle 117 est hachurée en rouge.

(Présentation sur le plan par Monsieur le Maire).

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

SEPTIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

6. Attribution de subventions sociales

Mme Benoit.- Les membres de la commission Cohésion Sociale, réunis le 16 mai 2017, ont étudié diverses demandes de subvention.

Ils proposent au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Proposition 2017
Association Valentin Haüy	80 €
ACSDAF (Association Culturelle et Sociale des Détenus et des Familles)	100 €
ASAPA 39	300 €

L'association Valentin Haüy agit tout au long de l'année pour aider des handicapés visuels.

L'ACSDAF se situe à Lons. Elle a pour but d'organiser des activités socioculturelles pour les détenus de la maison d'arrêt et d'accueillir leur famille et leurs proches dans l'attente de leur parloir.

L'ASAPA 39 est une association de soutien à l'animation au profit des personnes âgées. Elle est située à l'EHPAD et à l'hôpital de Champagnole. Elle existe depuis 2014 et son but est de prodiguer des soins au bénéfice de ces personnes.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

7. Comptes de gestion 2016

M. le Maire.- Nous allons passer à la partie la plus importante de l'ordre du jour. Je passe la parole à Pascal Tissot.

M. Tissot.- "Je vais essayer d'être concis et je n'insisterai que sur les points importants qui méritent d'être soulignés pour l'examen des 10 comptes administratifs 2016.

Vous avez pu lire le compte rendu de la commission des finances, dans lequel sont déjà analysées les grandes lignes des 10 Comptes Administratifs 2016.

Vous avez également pu étudier la maquette officielle ainsi que les commentaires que je vous propose d'ouvrir à la page 1.

Le résultat 2016 s'élève à 321 363,28 € (pour 500 335 € en 2015 et 106 948 € en 2014).

C'est un résultat satisfaisant, mais qui sera réduit de 132 650,70 € pour régulariser les ICNE 2006 conformément à la demande de Madame Gautrot.

Cette régularisation qui intervient 11 ans après le fait générateur est liée à la mise en place de la procédure de comptabilisation des Intérêts Courus Non Échus (ICNE) rendue obligatoire en 2006.

En clair, la première année, il aurait fallu constater une dépense supplémentaire pour les ICNE 2005.

Ce n'a pas été le cas, puisque le Receveur Municipal de l'époque avait proposé de neutraliser ce montant par une opération d'ordre non budgétaire.

Par conséquent, il convient de régulariser cette opération par l'émission d'un mandat à l'article 1068.

Déduction faite de cette opération, le résultat net de la gestion 2016 s'élève à 188 712,58 €.

Page 2, les résultats agrégés des 10 comptes administratifs 2016

La gestion globale 2016 se termine par un déficit cumulé de 2 200,59 € (déficit de 261 360 € en 2015).

Comme je l'ai précisé en commission des finances, le déficit est tout à fait normal et provient des budgets lotissements, dont les déficits seront comblés lors de la vente des parcelles encore disponibles.

Deux budgets annexes sont clôturés au 31 décembre 2016, celui de l'Oppidum et du lotissement « le bon accueil ».

Pour le budget Oppidum, nous avons réintégré les opérations dans le budget principal en 2017, afin de réduire le nombre des budgets annexes.

Mais un bilan annuel sera toujours détaillé lors de l'examen du compte administratif.

Concernant le lotissement « le bon accueil », le budget s'est terminé avec un déficit de 23 287,40 €, qui a été comblé par une subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Les recettes fiscales (taxe d'aménagement et part communale de TH et de TF) permettront d'amortir rapidement (sur 3 ou 4 ans maximum) la subvention versée.

Comme les années précédentes, les résultats 2016 des lotissements ont été intégrés dans les BP 2017, pour éviter des reprises de résultats inutiles et limiter le nombre des décisions modificatives.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE

Page 4, l'évolution des dépenses réelles d'investissement et d'équipement brut sur les 10 dernières années.

Nous avons ajouté un nouveau graphique cette année (en jaune), qui me paraît plus significatif que celui utilisé jusqu'à présent (en bleu).

Je vous propose de regarder le graphique du bas qui retrace les dépenses d'équipement brut des dix dernières années.

On remarque bien la pause marquée en 2015 et 2016, pause nécessaire après deux années de fort investissement en 2013 et 2014 .

Pour financer les presque 27 millions d'euros investis sur les 10 ans, il a été emprunté un peu moins de 10 millions d'euros, soit à peine plus du tiers.

Page 5, le total des dépenses d'équipement brut et le taux de réalisation

Le taux de réalisation 2016 s'élève à 51.50 % et 94.21 % restes à réaliser inclus (95 % en 2015).

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 1 012 622,49 € pour 1 013 410 € en 2015. C'est quasiment le même montant qu'en 2015.

Le budget 2017 sera plus dynamique avec 1,8 million de dépenses d'équipement.

Pages 6 et 7, le détail des dépenses d'investissement 2016

Vous avez pu en prendre connaissance en détail.

Page 9, le détail des recettes d'investissement réalisées (3 448 989,66 €)

On retrouve 537 772 € de dotations (361 281 € de FCTVA et 176 490,81 € de taxe d'aménagement).

Peu de subvention encaissée en 2016, car peu de travaux réalisés.

Un emprunt de 500 000 € sur 20 ans à la Caisse d'Épargne à un excellent taux fixe de 1,06 %.

Des opérations d'ordre pour 1,830 million d'euros qui concernent des ventes immobilières pour 536 000 €, l'intégration de la valeur domaniale du foyer du mont RIVEL pour 729 999 € et les amortissements pour 338 930 €.

Concernant les cessions immobilières vous en avez eu le détail dans les documents du conseil.

Page 11, le graphique des dépenses de fonctionnement par fonction (9 196 393,34 €)

Le détail des fonctions vous a été donné en page 3 du rapport de la commission.

Page 12, les dépenses réelles ont diminué de 470 323 € soit une diminution de 5.37 %.

Les dépenses réelles avaient déjà diminué de 3,5 % en 2015 et d'1 % en 2014.

Les 470 000 € économisés cette année se retrouvent essentiellement dans les dépenses de personnel (-206 000 €), dans le chapitre 011 (- 51 000 €) et dans les charges financières (- 125 000 €).

C'est encourageant, nos efforts de gestion payent.

Pages 13 et 14, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

Page 16, les frais de personnels ventilés par fonction

Les charges de personnel ont diminué de presque 10 % sur 4 ans et de 200 000 € par rapport à 2015.

Le Maire l'avait annoncé au début du mandat.

Page 17, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur 10 ans

Les dépenses réelles de fonctionnement et de personnel baissent pour la troisième année consécutive.

Attention toutefois à la baisse des dépenses réelles due, pour partie, à la prise en charge du SDIS par la communauté de communes en 2016 (352 000 €).

Pages 19 et 20 : les renseignements sur la dette

Page 19, l'annuité diminue d'un peu plus de 100 000 € (hors crédits relais) par rapport à 2015.

C'est une bonne chose.

100 000 € de frais financiers en moins, c'est 100 000 € d'autofinancement en plus.

Les taux sont restés très bas en 2016.

Page 20, le taux d'endettement augmente mais c'est lié à la baisse des recettes de

fonctionnement puisque l'encours a diminué.

L'endettement par habitant diminue (991 € contre 1 038 € en 2015).

Page 21, nous avons intégré 2 nouveaux graphiques qui représentent bien l'évolution du fonctionnement de la ville depuis le début des mesures d'austérité mises en place par l'État.

Que peut-on constater ?

Nos efforts de gestion (ainsi qu'un contexte économique favorable en matière de taux d'intérêt et de cours des matières premières) ont permis de faire baisser les dépenses de fonctionnement de près de 400 000 € sur la période.

À côté de cela, les transferts de l'État (DGF, compensations, FPIC) ont diminué (ou créé une nouvelle charge pour le FPIC) de 585 000 € sur la période.

Grâce à la politique foncière menée depuis quelques années, les recettes fiscales ont augmenté de + de 320 000 € sur la période, avec des taux inchangés.

C'est remarquable et il faut le souligner.

Pages 23 et 24, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre (9 728 837,15 €)

Je ne rentre pas dans le détail qui vous a été expliqué dans le compte rendu de la commission des Finances.

Je vais juste rappeler les 2 préconisations que j'ai soumises en commission :

- Compenser la perte de loyer induite par le déménagement de la trésorerie au Jouef (- 12 000 €) en louant les logements inoccupés.

- Mettre en œuvre rapidement le forage prévu au BP afin de réduire la consommation d'eau pour l'arrosage du complexe sportif (15 000 € en 2016).

Pages 26 et 27 : l'étude de la fiscalité

Page 26, le produit des 3 taxes diminue de 7 000 € par rapport à 2015, suite aux régularisations des bases fiscales de l'État.

Sur la période 2007-2016, les recettes fiscales ont augmenté de près de 700 000 € sans hausse des taux et les compensations versées par l'État ont diminué d'un peu moins de 150 000 €.

Page 27, la diminution du produit fiscal provient de la baisse de l'ACTP (contribution SDIS + ADS) et des compensations.

Pages 29 à 33, les tableaux de bords de certains services

Page 29, l'évolution des dépenses d'énergie depuis 3 ans qui ont baissé après avoir été stables depuis 3 ans.

Les dépenses de fluides ont été réduites sauf la consommation d'eau (liée à l'arrosage des terrains de sport).

Page 30 : les résultats financiers de la forêt communale depuis 10 ans.

Si vous n'avez pas de question, je vous propose de passer aux budgets annexes.

M. le Maire. - Je souhaite juste apporter quelques précisions.

Concernant l'impôt à Champagnole, depuis Clément, David, Annelise, Serge et moi-même sommes là, les taux ont été maintenus. Ils ont dû bouger d'un point en 2000 pour la construction de l'Oppidum et d'un point en 2006 pour la construction de la caserne des pompiers. Au cours des derniers mandats, nous avons tenu à maintenir le taux de l'impôt. Les Champagnolais payaient largement leur part d'impôt. On subit les baisses de dotations de l'État. On est déjà à 585 000 € de moins en dotation ; je pense qu'on finira par atteindre 700 000 € de

baisse sur 1,2 million d'euros. Ce n'est pas sur un milliard, le pourcentage n'est pas le même.

Clément et moi-même, nous avons dû faire des économies sur le personnel. C'est vrai qu'il est toujours plus facile de faire des économies dans les grosses masses. Mais on va bientôt arriver au plancher. On a encore une ou deux pistes mais elles sont très réduites. Au niveau des services techniques, on arrive en bas. On est obligé de remplacer les personnes qui partent car les services techniques ont été diminués de plus 10 personnes sous les derniers mandats.

Fort heureusement, la politique menée par la commune au niveau des lotissements a permis de proposer des terrains et des habitations. Cela a permis d'augmenter les taxes de manière importante.

Il faut également tenir compte de la politique menée par la communauté de communes au niveau de l'aménagement industriel. C'est bien de loger les personnes mais il faut aussi leur donner du travail. Monsieur le Président pourra nous parler de la politique commerciale qui a procuré des rentrées à la commune de Champagnole. Si on avait attendu des jours meilleurs sans agir, on serait "mort" ou presque.

C'est toujours difficile et il faut rester vigilant.

Je remercie la Maison Pour Tous pour ces bâtiments qui seront intéressants en matière d'acquisition. On propose également à la vente certains terrains tout en gardant des réserves foncières. Champagnole n'est pas extensible à l'infini : on est limité par l'Ain d'un côté et la déviation de l'autre. Nos agriculteurs ont besoin de leurs terres aux alentours de Champagnole.

Nous avons parlé tout à l'heure en réunion du bâtiment occupé par les impôts qui viennent de partir. Est-ce qu'on le vend, est-ce qu'on l'aménage ? Nous devons y réfléchir ensemble car il s'agit d'optimiser notre patrimoine.

Sans faire de triomphalisme, Champagnole ne s'en sort pas trop mal par rapport à d'autres. Mais ce n'est pas venu du jour au lendemain. C'est grâce à la politique de logements et d'emplois industriel et commercial.

M. Pernot.- C'est un faisceau de démarches qui ont été entreprises depuis 1995 et même avant. Je peux remonter à 1983. On rendra hommage à André Schwartzmann très prochainement pour le travail qu'il a accompli. Il a récupéré les friches industrielles laissées par les pans de notre industrie qui s'est effondrée. Nous avons encore des entreprises significatives il y a encore peu de temps : Jouef, Riskoff, la cimenterie, l'entreprise Carrez, etc. Il ne faut plus vivre avec ce passé et il a fallu que des hommes tournent la page. Ils l'ont fait avec talent. Nous sommes arrivés dans la foulée et nous avons continué dans les perspectives qu'ils avaient tracées. Nous avons subi l'effondrement industriel de notre pays qui a été incapable de s'adapter à la concurrence mondiale. Nous avons subi cela dans nos petites villes. Depuis quelques années, nous subissons également un racket de l'État qui nous prive de nos moyens.

Les dotations d'État ne sont pas des donations : l'État nous impose de remplir un certain nombre de services pour lui. Par exemple, la défense incendie est une valeur régalienne de l'État, c'est la sécurité civile et individuelle de chacun d'entre nous. C'est une mission qui doit être remplie par l'État. Or, c'est la collectivité qui le paye.

Nous avons des dotations qui nous permettaient de compenser la mise en place de ces services à destination de nos habitants. Cela faisait 1,9 million d'euros. François Jacquier pourrait faire le compte de toutes les dépenses réalisées par notre collectivité pour remplir des missions d'État, nous serions largement au-dessus de la dotation de 1,2 million d'euros qu'il nous reste aujourd'hui. Et on annonce encore 10 milliards d'efforts sur les collectivités alors qu'il y a déjà eu 14 milliards sur les 5 dernières années. Je suis donc persuadé que cela va continuer.

De plus, les territoires ruraux sont ponctionnés notamment avec le FIP, un fonds de péréquation. On apprend que cet argent part dans les grandes métropoles nationales que l'État souhaite dynamiser. Il n'y a rien d'étonnant à voir des grues à Metz, à Troyes, à Nancy ou encore à Dijon qui bénéficient de ce statut métropolitain. Sachant qu'il n'y a plus rien ailleurs car l'aspirateur des fonds publics part sur ces grands secteurs. Il s'agit de la prétendue efficacité de

demain. Parallèlement, on paupérise nos territoires.

Nous sommes obligés d'y faire face et on le fait avec un certain talent ; ne soyons pas modestes. Il faut trouver des solutions et inventer de nouveaux concepts.

On s'est demandé pourquoi je m'étais séparé du camping lorsque l'équipe municipale a pris la décision de le mettre en DSP. On consommait de l'argent et ce n'est plus le cas. Une recette de 30 000 € tombe tous les ans. Et c'est indépendamment de la météo. On ne fait plus un investissement dans cet équipement puisque c'est le privé qui le fait. Cela représente un gain de recettes de plus de 100 000 € alors qu'on était en déficit systématiquement.

Cela nous oblige à aller vers ce type de démarches. Il reste peut-être quelques pistes dans la gestion municipale notamment sur de nouvelles collaborations avec la communauté de communes. Nous discutons de tout cela. Ce sont des pistes d'avenir. Nous devons optimiser nos services et leur gestion pour en faire bénéficier le plus grand nombre sans constituer un poids pour la ville de Champagnole.

Quant à l'aspect économique, nous n'avons pas le choix. Certains ont alimenté un débat de bas niveau au sujet des installations commerciales sur le territoire. J'aimerais bien que François fasse un bilan parallèle de la commune et de la communauté de communes en enlevant toutes les recettes issues de notre politique de l'époque. La situation serait alors assez préoccupante. Nous allons donc continuer indépendamment des jérémiades de certains. Nous avons dégagé des surfaces et réalisé des investissements pour accueillir de nouvelles enseignes.

De la même façon, nous essayons de donner les moyens aux entreprises de se développer. Nous espérons également en capter de nouvelles.

On s'en sort aujourd'hui. Quand je compare les résultats de Champagnole à ceux d'autres villes bourgs du département, j'estime que nous avons pris collectivement les bonnes directions depuis 1983. La ville est aujourd'hui en bonne position.

Guy a assumé les grosses baisses de dotation. Il a eu le courage de réduire un peu la voilure en matière de personnel, ce qui n'est jamais facile à faire. Je l'ai fait au Département à mon arrivée en 2015. Quand on ne renouvelle pas des contractuels et quand on ne remplace pas les départs en retraite, ce ne sont pas des choses faciles à dire.

Je rends hommage au travail de l'équipe municipale, en particulier de ceux qui ont géré la problématique du personnel. C'était un schéma obligatoire pour que vous puissiez présenter de tels chiffres aujourd'hui. Mon cher Maire, je tiens à vous en féliciter.

On dit que "comparaison n'est pas raison". Mais on peut comparer nos résultats à d'autres et être satisfaits.

Nous avons encore des atouts. Le patrimoine foncier reste important grâce à nos efforts. Il génère des recettes directes et pérennes via la fiscalité. Les perspectives sont positives mais il faut continuer dans ce sens. La ville n'est effectivement pas extensible à l'infini.

Il faudra peut-être réfléchir à passer de l'autre côté de la rivière sur des terres où cela risque de poser des problèmes. Il faudra réfléchir à des compensations avec nos amis agriculteurs.

Champagnole a de belles perspectives et un positionnement positif. On peut donc aller de l'avant grâce aux efforts accomplis. Cher Guy, bravo pour ce compte administratif 2016 !

M. le Maire.- Merci. Il faudra réfléchir en profondeur. Pascal nous a proposé une très bonne approche.

8. Comptes administratifs 2016

M. Tissot.- Nous passons aux budgets annexes.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU

Page 2 des commentaires, la gestion 2016 du service de l'eau s'est terminée avec un excédent de 42 539,35 € (14 425 € en 2015).

Page 31 des commentaires, la gestion 2016 du service a été synthétisée.

Pas de commentaire particulier si ce n'est que le montant important des travaux réalisés en 2015 provenait de reports importants sur l'année 2014.

Les ventes d'eau qui avaient tendance à diminuer depuis quelques années remontent régulièrement depuis 2014 (en grande partie depuis que la livraison d'eau au syndicat mixte de la source de la papeterie est facturée).

L'excédent de 2016 sera affecté pour 40 000 € en dépense d'investissement et 2 539,35 € seront reportés en fonctionnement.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Page 2 des commentaires, la gestion 2016 de la régie municipale de production d'électricité s'est terminée par un excédent de 58 919,11 € (excédent de 47 794 € en 2015).

À la page 32, les tableaux de production pour l'année 2016.

On peut s'apercevoir que lorsque la météo est favorable, les recettes dépassent les 200 000 €.

En revanche, l'année 2017 ne se présente pas sous les mêmes augures, car le début d'année 2017 a été trop sec.

Concernant la gestion 2016, on note le remplacement d'une armoire du condensateur pour un montant de 8 500 € HT en dépense d'investissement.

En section de fonctionnement, les dépenses sont similaires aux années précédentes.

L'excédent d'investissement 2016 sera reporté en recette d'investissement et permettra de financer les panneaux photovoltaïques sur la toiture du club house du tennis et en partie les panneaux solaires de l'Oppidum, si les subventions demandées nous sont bien attribuées.

L'excédent de fonctionnement sera reporté en recettes de fonctionnement et permettra de minorer les prévisions de recettes inscrites au BP 2017, afin de tenir compte de la production en baisse du 1er trimestre.

COMPTE ADMINISTRATIF DU RESTAURANT MUNICIPAL

Page 2 des commentaires, la gestion 2016 du restaurant municipal s'est terminée par un excédent de 23 675,48 € (déficit de 17 572 € en 2015).

En regardant le tableau de la page 33 des commentaires, on s'aperçoit que les recettes de fonctionnement diminuent pour la 3e année consécutive (- 30 209 € par rapport à 2015).

Toutes les catégories de repas diminuent.

Les portages sont presque identiques à 2015 tout comme l'hôpital de jour.

En revanche, les repas livrés au foyer logement (suite à la fermeture du foyer Mont

Rivel) ainsi que les repas scolaires diminuent plus fortement.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 92 500 € par rapport à 2015, notamment le chapitre des frais de personnel qui a été revu à la baisse.

Pas de dépense d'investissement en 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA SALLE DES FÊTES

Page 2 des commentaires, la gestion 2016 de l'Oppidum s'est terminée par un excédent de 478,31 € (excédent de 4 340,89 € en 2015).

Page 33 des commentaires, on retrouve l'évolution des recettes de location et de la subvention d'équilibre depuis 3 ans.

Le budget annexe de l'Oppidum a été clôturé au 31 décembre 2016.

En dépense d'investissement, un ordinateur portable (261,43 €), une laveuse (5 571,75 €) et le tapis d'entrée (3 515,72 €) pour un montant total de 9 348,90 €.

En dépenses de fonctionnement, peu de changement par rapport aux années précédentes.

En déduisant la subvention d'équilibre, le déficit réel s'élève à 104 307 € (97 963 € en 2015).

COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS

LOTISSEMENT LES GRAVIÈRES

Sur la totalité des parcelles, 36 ont été comptabilisées (15 en 2013, 14 en 2014, 3 en 2015 et 4 en 2016), les parcelles restantes sont réservées.

LOTISSEMENT RUE DE LA LIBERTÉ

Sur les 4 parcelles, une a été vendue en 2013, une est réservée et 2 sont toujours disponibles.

Aucune écriture n'a été constatée sur le budget en 2016

LOTISSEMENT LE BON ACCUEIL

Sur les 4 parcelles, une a été vendue en 2014, 3 l'ont été en 2016.

Le budget peut être clôturé au 31 décembre 2016.

Une subvention d'équilibre de 23 287,40 € a permis de clôturer ce budget.

LOTISSEMENT LES LOUATAUX

Sur les 10 parcelles mises en vente, une a été vendue en 2015, 4 en 2016 et le reste est réservé.

LOTISSEMENT LE GRAND PARC

Sur les 4 parcelles mises en vente, 2 sont réservées (et seront vendues en 2017).

Une dépense de 94 353,30 € a été réalisée pour acheter le terrain au budget principal.

58 849,16 € ont été mandatés pour les travaux de viabilisation.

Le budget sera largement excédentaire puisqu'il est équilibré par un reversement d'un excédent de 100 000 € sur le budget principal après la vente de la dernière parcelle.

M. le Maire.- Concernant le restaurant municipal, on investit : on change un four, mais ce sera en 2017.

Le restaurant municipal n'est pas là pour faire du *business*. C'est un service qui a toujours été rendu à Champagnole. Nous avions la cantine jadis. Concernant le portage des repas, il faudra peut-être envisager une évolution intercommunale. Nous recevons énormément de demandes des communes voisines mais nous les refusons. Nous acceptons de porter quelques repas à Cize, à Ney, à Équevillon et à Sapois. Mais on n'aurait pas le temps d'aller plus loin. Nous en sommes à 75 repas par jour actuellement. On ne peut pas faire plus avec la structure actuelle. On se limite donc à Champagnole.

Un nouveau directeur de cet établissement va arriver au 1^{er} juillet, Monsieur Fas. Il va reprendre la direction de l'Oppidum et du restaurant municipal. Nous discuterons de l'évolution de cet établissement avec lui. C'est un outil qui risque de muter. Mais il n'y a pas urgence, il fonctionne bien et on y mange bien.

Mme Delacroix.- Je vois que toutes les catégories de repas diminuent. Ce sont les repas servis au restaurant ou ceux qui sont livrés ?

Les portages sont identiques à 2015, c'est-à-dire les repas portés à domicile. Concernant les repas portés au foyer-logement du Mont Rivel, le nombre de pensionnaires est le même.

Pourquoi les repas scolaires baissent ?

Mme David Rousseau.- Je crois que les goûters étaient pris en compte avant.

M. le Maire.- Il y a aussi une baisse d'effectif dans les écoles. Avant, on avait beaucoup d'enfants de Cize, de Ney et d'Équevillon. Ils ont maintenant leur propre groupe scolaire et il est normal qu'ils y restent. Il y a une baisse de l'effectif total sur Champagnole et, par conséquent, une baisse des repas livrés par le restaurant municipal. Cela va de pair, c'est logique.

M. Pernot.- Il faut que ce soit ainsi. Je vous rappelle que c'est la communauté de communes qui porte les projets d'investissement sur les territoires. Ce n'est pas une contradiction par rapport à la ville. C'est l'expression de chaque maire de voir sa population bénéficier des services qu'il met en place. Pascal Grenier est particulièrement vigilant sur le sujet. Quand une école se crée à Saint-Germain avec toutes les commodités nécessaires aux parents, on ne peut plus accorder de dérogation. Il est normal que les enfants réintègrent cette école.

Il y a une dépense de la communauté de communes et des communes concernées. Si le schéma est validé, il l'est également par l'État. Les parents doivent choisir : s'ils veulent mettre leurs enfants à Champagnole, ils doivent venir y habiter.

Il y a une soupape qui permet à chacun de faire comme il l'entend avec l'école privée qui n'est pas sélective dans son accueil. Ce sont des choix à faire.

Champagnole ne doit surtout pas déséquilibrer l'organisation de la vie scolaire en permettant un accueil sans restriction. Si tel était le cas, on placerait les groupes scolaires de Champagnole en difficulté et ceux des communes voisines en péril. Il faut être rigoureux.

M. le Maire.- Je vous garantis n'avoir accordé aucune dérogation. Certains parents souhaitent mettre leurs enfants à Champagnole mais le maire de la commune refuse car il finance déjà une école. À Champagnole, on n'accueille aucun enfant des communes extérieures gratuitement.

Il y a des dérogations à la loi mais elles sont très claires. Un enfant qui commence sa scolarité à Champagnole a le droit de continuer en cas de déménagement. Mais la commune est tenue de payer et on ne fait aucun cadeau.

Nous venons de recevoir une demande que nous avons refusée. Sinon, la commune doit

payer.

M. Pernot.- Il faut savoir qu'un coût de fonctionnement par élève est assumé par la commune. Si l'enfant est dans la commune concernée, il n'y a pas de problème. Si un de nos enfants part à l'extérieur, on paye ce coût de fonctionnement si tant est qu'il y ait une dérogation.

Les maires des communes extérieures ne sont pas favorables à payer pour leur école et pour des enfants qui viendraient à Champagnole. C'est pour cela que le coût est cohérent. Il faut être raisonnable et admettre cette cohérence.

M. le Maire.- C'est la règle générale. On respecte la loi et uniquement la loi.

M. Tissot.- Le coût n'est pas neutre, il est d'environ 800 €.

M. Pernot.- Il y a quelques années, certains pouvaient se prévaloir du fait que les équipements de Champagnole étaient plus modernes que ceux des villages voisins. Ce n'est maintenant plus de mise puisque les écoles du territoire sont toutes quasiment neuves. Ce n'est donc plus un argument recevable.

Il faut être vigilant sur cet équilibre qui pourrait être fragile si les maires jouent aux apprentis sorciers.

M. le Maire.- En parlant de la baisse des repas fournis par le restaurant municipal aux écoles, on arrive à la politique générale.

M. Pernot.- On aurait pu éviter cette baisse de repas scolaires en mettant en place une centrale de production de repas pour l'ensemble des écoles du territoire. Il faut commencer à y réfléchir pour que cette affaire soit opérationnelle dans 4 ou 5 ans.

M. le Maire.- Nous allons réfléchir à une évolution du restaurant municipal, notamment à l'occasion de l'arrivée du nouveau directeur. Ce sont des pistes de réflexion pour l'instant.

M. Tissot.- Le coût de fonctionnement est de 864 €.

M. Dussouillez.- Concernant la méthode de portage, nous sommes complètement obsolètes. Les plateaux pèsent presque 10 kg.

M. le Maire.- 5 kg le plateau.

M. Dussouillez.- En général, il est à 7 kg.

On produisait le matin pour livrer le midi mais cela ne se fait plus. On fonctionne maintenant en J + 2 voire J + 3 avec des barquettes. Cela permet de produire en avance.

Je reviens sur la diminution évoquée par Véronique. Suite à la diminution du personnel au self, on essaye de fermer pendant la période estivale ou alors des ponts. Cela permet au personnel de récupérer sur leur nombre d'heures hebdomadaires.

M. le Maire.- Concernant le déficit de l'Oppidum, il faudra me citer une salle des fêtes digne de ce nom en France qui tourne à l'équilibre ; cela n'existe pas. Il nous fallait cet outil et il s'avère qu'il nous coûte un peu.

Concernant la rue de la Liberté, on a un contact sérieux.

(Reprise de la présentation).

M. Tissot.- Page 2, le résultat 2016 s'élève à 321 363,28 € (pour 500 335 € en 2015 et 106 948 € en 2014).

Si vous n'avez plus de questions, nous allons procéder au vote des 10 comptes de gestions 2016 dressés par Madame la Trésorière et identiques en tout point aux comptes administratifs 2016.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Nous allons maintenant procéder aux votes des 10 comptes administratifs 2016.

Comme le précise l'article L2121.14 du code général des collectivités locales, « le Maire doit se retirer au moment du vote ».

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir quitter la salle.

(Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pendant le vote).

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GÉNÉRAL

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

COMPTE ADMINISTRATIF DU RESTAURANT MUNICIPAL :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'OPPIDUM :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LES GRAVIÈRES :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT RUE DE LA LIBERTÉ :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LE BON ACCUEIL :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LES LOUATAUX :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LE GRAND PARC :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. J'invite Monsieur le Maire à nous rejoindre afin de poursuivre l'ordre du jour.

M. Pernot.- Le résultat du vote est unanime.

M. le Maire.- Merci Pascal pour cet exercice qui sera reconduit chaque année.
Merci de ce vote.

9. Affectation des résultats 2016

M. Tissot.- Nous passons maintenant à l'affectation des résultats 2016.
Vous avez les chiffres en détail dans le rapport.

Budget ville :

Affectation de 710 937,24 € au compte 1068

Report du solde excédentaire pour 321 841,59 € à l'article 002

Budget eau :

Affectation de 63 999,45 € au compte 1068

Report du solde excédentaire pour 2 539,35 € à l'article 002

Budget régie électrique :

Report de l'excédent d'investissement de 25 670,79 € à l'article 001

Report de l'excédent de fonctionnement de 33 248,32 € à l'article 002

Vote des affectations de résultats

POUR L'AFFECTION DES RÉSULTATS DU BUDGET VILLE

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

POUR L'AFFECTION DES RÉSULTATS DU BUDGET EAU

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

POUR L'AFFECTION DES RÉSULTATS DU BUDGET RÉGIE ÉLECTRIQUE

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

10. Décision modification n° 1/2017

M. Tissot.- Cinq décisions modificatives sont nécessaires pour intégrer les résultats 2016 dans les budgets 2017.

Feuille 1/5 budget principal

Surligné en bleu (1) : reprise des résultats 2016 avec en recette de fonctionnement à l'article 002 le montant disponible net (321 841,59 €) après l'affectation du résultat 2016.

Surligné en jaune (2) : Intégration des restes à réaliser 2016 (839 776 € en dépense et 212 000 € en recette)

Surligné en vert (3) :

Ouverture de crédit en dépenses imprévues à l'article 022 en dépenses de fonctionnement à hauteur de l'excédent de clôture disponible.

Feuille 2/5 budget principal

(1) Ouverture de crédit de 9 000 € destinés au remboursement de taxe d'aménagement déjà perçue suite à annulation de permis (surligné en orange)

(2) Affectation des 321 363,28 € d'excédent avec :

132 650,70 € destinés à régulariser les ICNE 2006

74 312 € pour des travaux de voirie,

37 400 € pour des achats de matériels (chapiteau, panneaux électoraux, broyeur),

15 000 € pour le remplacement des illuminations des rues Foch/Leclerc,

12 000 € pour la mise en place d'une alarme aux ateliers municipaux,

Et un complément de 50 478,89 € pour abonder les charges de personnel.

(3) Ouverture de crédits pour ajustement des comptes de bilan du compte de gestion à la demande du Trésorier (l'opération neutre qui s'équilibre en dépense et en recette pour un montant total de 479 313,36 €) (surligné en rose).

(4) Écritures comptables pour comptabiliser un échange sans soulte de terrain à sa valeur domaniale (56 000 €) (surligné en bleu).

Feuille 3/5 budget eau

Affectation du résultat 2016 en section d'investissement (article 1068) et reprise du déficit d'investissement (article 001 en dépenses d'investissement).

La différence, soit 42 539,35 €, est affectée par une inscription complémentaire de 40 000 € en section d'investissement à l'article 1068 et s'équilibre par une inscription du même montant à l'article 2315 en dépense d'investissement pour financer des travaux sur le réseau.

Le solde, soit 2 539,35 € est reporté au compte 002 en recette de fonctionnement et s'équilibre par une dépense au compte 604.

Feuille 4/5 budget régie municipale de production d'électricité

Reprise du résultat en section d'investissement afin de financer la pose de panneaux photovoltaïques et solaires (33 248,32 €).

L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement et s'équilibre par la réduction des prévisions inscrites au compte 7011 (la production 2017 sera inférieure aux estimations du BP 2017 suite à la sécheresse du début d'année.)

Feuille 5/5 budget restaurant

Reprise de l'excédent d'investissement (article 002 en recette de fonctionnement) équilibré par une dépense sur le compte 6541 pertes sur créances irrécouvrables à l'article 6541 en dépense de fonctionnement.

Je mets la décision modificative n° 1/2017 au vote.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

11. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016

M. Tissot.- Je vous laisse regarder ce bilan 2016 qui est bien détaillé.

"L'article L 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

- Montant des acquisitions 2016 : 107 336,80 €

- Montant des cessions 2016 : 869 332,30 €

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pour l'année 2016."

Y a-t-il des questions ? Non.

Il n'y a pas de vote.

M. le Maire.- Nous devons en prendre acte.
Nous avons beaucoup plus vendu qu'acheté.

12. Admission en non-valeur

M. Tissot.- "Après avis favorable de la commission des Finances réunie le 11 mai dernier et sur proposition de Madame le Receveur Municipal, il est proposé au Conseil municipal d'admettre les créances suivantes en non-valeur :

Suite à un effacement de dette notifié par la commission de surendettement des particuliers du JURA en date du 11 janvier 2017 :

Titres 710, 711, 712, 713, 714, 725, 726, 727, 728, 729 de 2015 (portage de repas à domicile) pour un montant total de 1 637,95 € (budget restaurant).

Suite à un effacement de dette notifié par la commission de surendettement des particuliers du JURA en date du 24 février 2017 :

Titres 155, 156 et 336 de 2009 (repas scolaires) pour un montant de 154,80 € (budget restaurant).

Titre 337 de 2010 (garderie périscolaire) pour un montant de 105 € (budget général).

Soit un total de 1 897,75 €, les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits à l'article 6542 des budgets primitifs 2017 de la commune et du restaurant."

Je mets au vote.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

13. Mise en place d'une carte d'achat public auprès de la Caisse d'Épargne

M. Tissot.- "La réglementation en vigueur, qui pose le principe de la séparation de l'ordonnateur (le Maire) et du comptable (le trésorier) reste très rigide pour la gestion de fonds publics.

Ainsi, la totalité des dépenses de la collectivité transite par la trésorerie (le trésorier procède au paiement par virement sur le compte bancaire du créancier).

Depuis le décret 2004-1144 du 26 octobre 2004, les collectivités ont la possibilité de souscrire « une carte d'achat », proposée par la Caisse d'Épargne.

Le principe de la carte d'achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès des fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services, en leur fournissant un moyen de paiement offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Seul un agent municipal peut être titulaire de la carte et aucun retrait d'argent liquide n'est possible.

Le contrôle et la validation des dépenses s'effectuent sur un lien Internet mis à disposition par la Caisse d'Épargne.

Le délai de paiement du fournisseur est compris entre 3 et 5 jours maxi, à compter de la date de la transaction.

En fin de mois un relevé d'opérations est transmis à la commune qui émet un mandat pour rembourser la banque dans un délai de 30 jours.

L'offre de la Caisse d'Épargne est limitée à un plafond maximum de 24 000 €/an sans frais ni commission et porte sur une durée fixée à 3 ans, avec un coût forfaitaire fixé à 20 €/mois.

Ce forfait est destiné à couvrir l'avance de trésorerie effectuée par la banque.

La commission des Finances, réunie le 11 mai dernier, a émis un avis favorable à la mise en place de la carte d'achat public.

Il est donc proposé :

- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'engagement avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté pour la mise en place d'une carte d'achat d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2017 et ce jusqu'au 31 août 2020.

- de désigner comme porteur de la carte M. Jacquier, responsable du service financier."

Il s'agit de pouvoir payer rapidement par le biais d'une carte bancaire des réservations de billets de train ou d'hôtel. Cela posait d'énormes problèmes.

Il n'y a que la Caisse d'Épargne qui propose ce service.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- Nous sommes favorables. On ne peut qu'approuver cela. Mais ces banquiers sont des "voyous" ! Une carte bleue à paiement différé coûte environ 60 € par an alors que celle-ci a un coût annuel de 240 €.

Il n'est pas normal que les agents soient obligés d'avancer le prix de leur billet de train en cas de déplacement.

M. Tissot.- Je mets au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. J'ai terminé.

HORS COMMISSION

14. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Tram'jurassienne

M. le Maire.- "Le samedi 24 et le dimanche 25 juin 2017 aura lieu la 29^{ème} édition de la Tram'Jurassienne qui réunit près de 4 500 personnes chaque année.

Considérant l'ampleur de cet événement dont Champagnole est le cœur, la commune en est l'un des partenaires principaux.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 12 500 euros à l'association « Tram'Jurassienne Club », au titre du soutien de la commune à l'organisation de l'édition 2017 de la Tram'Jurassienne."

Je vous précise que la commune fournissait des repas gratuitement pour une somme de 13 000 €. Elle attribue maintenant une subvention mais les repas sont facturés.

Afin d'obtenir une subvention du Conseil départemental, il fallait que la commune en donne une. Cela ne constitue pas une dépense supplémentaire pour la commune par rapport à la situation antérieure.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

15. Convention avec la communauté de communes pour le reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

M. le Maire.- "Le 4 novembre dernier, une réunion a été organisée avec les communes de la CCCPHJ afin de faire le point sur les conditions du transfert de la compétence OM à la nouvelle Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2017.

À l'issue de cette réunion, il avait été précisé que le taux de TEOM serait voté directement par la Communauté de Communes.

Courant décembre, les services de la Communauté de Communes ont interrogé conjointement les services Préfectoraux et ceux de la Direction Départementale des Finances Publiques afin d'avoir une réponse précise, car les informations de la Préfecture et celles de la DDFIP étaient divergentes.

Le 28 décembre dernier, la Communauté de Communes a reçu une réponse détaillée du Pôle National de Soutien au Réseau de la Direction Générale des Finances Publiques, qui précisait la marche à suivre pour l'année 2017 et qui restera valable durant une période transitoire maximale de 5 ans.

Ainsi, et contrairement à ce qui nous avait été dit, les communes appliquant la TEOM devaient continuer à en voter le taux (ce qui a été fait lors du Conseil municipal du 21 mars dernier) et à en percevoir le produit.

Seule différence, le reversement ne s'effectuera plus à destination du SICTOM mais à l'ordre de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura.

Cette modification doit faire l'objet d'une convention de reversement entre les communes concernées et la C.C.C.N.J.

Le montant à reverser pour l'année 2017 s'élève à 597 522,51 €.

Par mesure de simplification, les conditions de reversement de la TEOM à la CCCNJ seront identiques à celles pratiquées antérieurement avec le SICTOM (reversement mensuel).

Il est donc demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Maire à signer la convention de reversement de la TEOM avec la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura."

Je vous rappelle que le SICTOM n'a pas appliqué d'augmentation depuis 2008.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Questions diverses

M. le Maire.- Nous passons aux questions diverses.

Je vous invite à feuilleter le livre mis à votre disposition "Champagnole : un siècle automobile 1890-1990".

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions diverses ? Je n'en vois pas.

Le prochain conseil se tiendra le 27 juin.

M. Pernot.- Je remarque que toutes les décisions ont été votées à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie de votre présence.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 heures 25.

Le Secrétaire de Séance

Pascal TISSOT



Le Maire



Guy SAILLARD